



## Tribunaux de type Gladue et tribunaux autochtones autonomes au pays

### Contenu

|                                                                          |          |
|--------------------------------------------------------------------------|----------|
| Tribunaux de type Gladue et tribunaux autochtones autonomes au pays..... | 1        |
| <b>Introduction.....</b>                                                 | <b>2</b> |
| <b>Alberta .....</b>                                                     | <b>2</b> |
| <b>Colombie-Britannique .....</b>                                        | <b>2</b> |
| <b>Île-du-Prince-Édouard .....</b>                                       | <b>3</b> |
| <b>Manitoba .....</b>                                                    | <b>3</b> |
| <b>Nouveau-Brunswick .....</b>                                           | <b>3</b> |
| <b>Nouvelle-Écosse.....</b>                                              | <b>3</b> |
| <b>Nunavut .....</b>                                                     | <b>3</b> |
| <b>Ontario.....</b>                                                      | <b>4</b> |
| <b>Québec.....</b>                                                       | <b>5</b> |
| <b>Saskatchewan .....</b>                                                | <b>5</b> |
| <b>Terre-Neuve-et-Labrador .....</b>                                     | <b>5</b> |
| <b>Territoires du Nord-Ouest.....</b>                                    | <b>5</b> |
| <b>Yukon .....</b>                                                       | <b>6</b> |

## Introduction

Bien que le gouvernement fédéral fournit depuis 1978 un appui financier au Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones à l'échelle du pays, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador n'offrent toujours pas de [services parajudiciaires aux Autochtones](#).

Les sections ci-après donnent un aperçu des possibilités existantes dans les provinces et territoires, d'est en ouest. Voir la liste des tribunaux autochtones autonomes ou de type Gladue par province et territoire.

L'Association du Barreau canadien s'est efforcée d'inclure tous les tribunaux de type Gladue et tribunaux autonomes du Canada, mais il est possible que certaines données manquent toujours. L'ABC vous invite à exprimer vos commentaires et elle actualisera ou enrichira avec plaisir l'information contenue dans ce document. Veuillez nous écrire à l'adresse [reconciliation@cba.org](mailto:reconciliation@cba.org).

### Alberta

Le système judiciaire albertain dispose de tribunaux de type Gladue, de programmes de justice réparatrice (pour tous les délinquants) et de tribunaux autochtones. La province administre les tribunaux de type Gladue suivants :

| <u>Nom du tribunal</u>                                     | <u>Communauté</u> |
|------------------------------------------------------------|-------------------|
| Tribunal de la Nation Siksika                              | Siksika           |
| Tribunal autochtone de Calgary (« salle d'audience 1800 ») | Calgary           |
| Tribunal autochtone d'Edmonton                             | Edmonton          |
| Tribunal de conciliation de Tsuut'ina                      | Tsuut'ina         |
| Tribunal de la Nation sioux nakota d'Alexis                | Glenevis          |

L'Alberta possède également un programme de rédaction de rapports Gladue, administré et financé par le ministre de la Justice. Parmi les autres solutions de rechange aux tribunaux (pour tous les délinquants), il y a un tribunal consacré en matière de drogues, [un tribunal pour les personnes avec des problèmes de santé mentale et un tribunal de la famille](#).

### Colombie-Britannique

On compte huit [tribunaux de détermination de la peine](#) autochtones dans le système judiciaire provincial de la Colombie-Britannique. Chacun de ces tribunaux vise à répondre aux besoins de la communauté où il se trouve. En plus des tribunaux de détermination de la peine, la Colombie-Britannique tient des conférences judiciaires sur le bien-être des familles autochtones à New Westminster, où l'on s'occupe d'instances ressortissant à la protection de l'enfance.

Voici les tribunaux autochtones :

| <u>Nom du tribunal</u>                                                             | <u>Communauté</u> |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Tribunal des Premières Nations de New Westminster                                  | New Westminster   |
| Tribunal autochtone de North Vancouver                                             | Vancouver         |
| Tribunal de détermination de la peine des Premières Nations Kamloops et Cknúcwentn | Kamloops          |
| Tribunal des Premières Nations de Duncan                                           | Duncan            |
| Tribunal autochtone de Nicola Valley                                               | Merritt           |
| Tribunal autochtone de Prince George                                               | Prince George     |

En Colombie-Britannique, des rapports de type Gladue peuvent être obtenus auprès de l'Aide juridique de la province, de rédacteurs de rapports privés, ou du [Conseil des Premières Nations de la C.-B.](#)

### **Île-du-Prince-Édouard**

On ne trouve à l'Île-du-Prince-Édouard aucun tribunal autochtone. En janvier 2022, la province a annoncé du financement provincial et fédéral pour un nouveau programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones qui sera administré par le [Programme de justice autochtone](#) de la Confédération des Micmacs de l'Île-du-Prince-Édouard.

### **Manitoba**

Aucun tribunal autochtone désigné ne se trouve au Manitoba. Le système judiciaire provincial comprend trois tribunaux « axés sur la résolution de problèmes » (le Tribunal de la santé mentale, le Tribunal de traitement de la toxicomanie et le Tribunal chargé des causes de violence familiale de Thompson), qui accueillent autant des contrevenants autochtones que non-autochtones qui répondent aux critères d'admissibilité des tribunaux. Même s'ils ne s'appellent pas « tribunaux autochtones », 78,9 % des contrevenants ayant participé aux audiences du [Tribunal chargé des causes de violence familiale de Thompson](#) (voir la p. 17, en anglais seulement) en 2018 étaient des Indiens inscrits. Le Manitoba finance également un [Programme des travailleurs autochtones auprès des tribunaux du Manitoba](#).

Selon le rapport annuel de 2021 du ministère de la Justice manitobain, ce sont les agents de probation provinciaux qui sont chargés de rédiger les rapports Gladue dans la province.

### **Nouveau-Brunswick**

Au Nouveau-Brunswick, le Tribunal de la guérison et du mieux-être de la Première Nation Elsipogtog est le seul tribunal autochtone en activité à l'heure actuelle. On ne prépare pas de rapports Gladue. Le personnel réalise plutôt plusieurs évaluations initiales et les utilise pour élaborer des plans de guérison/traitemen/bien-être qui tiennent compte des recommandations provenant des victimes et/ou des membres de l'équipe de guérison. Les clients acceptent volontairement de suivre ces plans et sont accompagnés par un gestionnaire de cas principaux qui veille à ce qu'ils les respectent. Un nouveau Tribunal de guérison et de bien-être a également été approuvé pour la Première Nation Tobique, mais le processus de mise en œuvre a été retardé en raison de la COVID-19.

### **Nouvelle-Écosse**

En Nouvelle-Écosse, le seul tribunal de type Gladue se trouve dans la Première Nation Wagmatcook. Le programme de droit coutumier micmac, un projet de justice réparatrice administré par le réseau de soutien juridique micmac (Mi'kmaw Legal Support Network), offre des options de déjudiciarisation [avant et après la mise en accusation](#) pour les adultes et les jeunes dans neuf communautés. En Nouvelle-Écosse, les rapports Gladue sont produits par le réseau de soutien juridique micmac, qui compte sur un financement du ministère de la Justice de la province.

### **Nunavut**

Le système judiciaire du Nunavut est unique. Bien que le territoire ne compte aucun tribunal de type Gladue ou autochtone désigné, la Cour de justice du Nunavut est souvent considérée

comme un tribunal de type Gladue, car elle [TRADUCTION] « [offre surtout des services à des Inuits et que les juges ont une expérience étendue et approfondie du contexte inuit](#) ». La Cour de justice du Nunavut, le seul tribunal uniifié au Canada, agit à la fois comme cour supérieure et comme cour territoriale. En 2020, un [jugé du Nunavut a rejeté une demande de rapport de type Gladue](#), faisant remarquer qu'un tel rapport n'avait jamais été ordonné au Nunavut.

### **Ontario**

Parmi les provinces et territoires canadiens, l'Ontario a frayé la voie en mettant en place des [tribunaux de type Gladue](#) au sein même de son système judiciaire provincial. Le premier tribunal de ce type a ouvert ses portes en 2001 au palais de justice Old City Hall, pour statuer dans des dossiers criminels, puis deux tribunaux de Toronto lui ont emboîté le pas en 2006 (*Aboriginal Knowledges in Specialized Courts: Emerging Practices in Gladue Courts* (2016) 31:3 Canadian Journal of Law and Society 451, 460).

Aujourd'hui, on compte quinze tribunaux de type Gladue en Ontario, qui appliquent le système judiciaire colonial canadien en accordant une attention particulière aux principes issus de l'arrêt *Gladue* :

| <u>Nom du tribunal</u>                                          | <u>Communauté</u>     |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Tribunal autochtone de protection de l'enfance de Brantford     | <i>Brantford</i>      |
| Tribunal des Autochtones de Brantford                           | <i>Brantford</i>      |
| Tribunal des Autochtones de Cayuga                              | <i>Cayuga</i>         |
| Tribunal de type Gladue de London                               | <i>London</i>         |
| Tribunal des Autochtones d'Ottawa                               | <i>Ottawa</i>         |
| Tribunal de type Gladue de Sarnia                               | <i>Sarnia</i>         |
| Tribunal de type Gladue d'Eglinton                              | <i>Scarborough</i>    |
| Tribunal des Autochtones de Niagara                             | <i>St. Catherines</i> |
| Tribunal des Autochtones de Thunder Bay                         | <i>Thunder Bay</i>    |
| Tribunal de type Gladue, Finch                                  | <i>Toronto</i>        |
| Tribunal de type Gladue, College Park                           | <i>Toronto</i>        |
| Tribunal autochtone de la jeunesse, Jarvis                      | <i>Toronto</i>        |
| Tribunal de type Gladue sur le bien-être des enfants de Jarvis  | <i>Toronto</i>        |
| Tribunal de type Gladue Old City Hall                           | <i>Toronto</i>        |
| Tribunal de type Gladue de la Première Nation de Walpole Island | <i>Walpole Island</i> |

En plus des tribunaux coloniaux énumérés ci-dessus, le [tribunal d'Akwesasne](#), en Ontario, fonctionne au sein d'un système de justice autochtone indépendant en vertu de l'Accord d'autonomie gouvernementale d'Akwesasne, conclu en 2012. Ce système de justice remplace les systèmes de l'Ontario, du Québec et des États-Unis, qui se recoupent sur ce territoire.

L'Ontario a divers programmes pour les rédacteurs de rapports Gladue et les intervenants. Ces programmes sont financés par Aide juridique Ontario, par le ministère du Procureur général de l'Ontario et par le ministère de la Justice fédéral, et sont administrés par divers organismes autochtones aux termes d'accords de financement. Certaines Premières Nations, comme la Nation Nishnawbe Aski, offrent à leurs membres leurs propres [programmes de rédaction de rapports de type Gladue](#).

En plus des tribunaux et programmes de rédaction de rapports, Aboriginal Legal Services administre un [Programme de conseil communautaire](#), qui est opérationnel depuis 1992 et offre aux contrevenants autochtones des solutions de rechange à l'incarcération. Le Conseil de

Giwedrin Anang – [un programme de règlement des différends pour les familles autochtones](#) – est également en fonction dans la grande région de Toronto. À Thunder Bay, la Nation Nishnawbe-Aski administre un [programme de justice réparatrice](#) qui offre la possibilité de déjudiciarisation à délinquants avant ou après le dépôt des accusations. L'Ontario prévoit en outre d'ouvrir à Kenora un [centre de justice](#) dans le but d'intégrer des principes de justice réparatrice autochtones au droit criminel.

### **Québec**

À Kahnawake, le [Tribunal de Kahnawá:ke](#) tranche des dossiers criminels et ceux relevant du code de la route par l'entremise d'un programme de justice communautaire. D'autres Premières Nations du Québec sont en processus de revendication de leur droit à l'autodétermination, ce qui comprend souvent l'administration de la justice au sein de leur territoire.

Aux termes de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, le gouvernement de la nation crie a mis en place un département de la Justice et des Services correctionnels en 2008. Chacune des neuf nations cries possède son propre [comité de la justice](#), qui offre un autre choix que le système judiciaire traditionnel. Le département rédige également des [rapports Gladue](#) lorsqu'un tribunal lui en fait la demande.

La province de Québec appuie et finance, par l'intermédiaire du ministère de la Justice provincial, des programmes de rédaction de rapports Gladue à l'échelle de la province depuis 2015.

### **Saskatchewan**

On trouve en Saskatchewan deux tribunaux autochtones. [L'équipe judiciaire crie](#), qui se trouve à Prince Albert, offre des services de cour de circuit provinciale entièrement ou partiellement en langue crie. L'équipe judiciaire de Meadow Lake offre des audiences en langues crie et denée. Les deux tribunaux autochtones appliquent une [approche réparatrice de la justice](#).

La Saskatchewan ne finance actuellement pas de services de rédaction de rapports Gladue. Legal Aid Saskatchewan a mis à l'essai un programme de rédaction de rapports Gladue en 2014, mais le programme n'a pas été reconduit (*R. v. Desjarlais*, 2019 SKQB 6, par. 15). En 2019, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a jugé qu'elle n'avait aucune obligation d'ordonner ou de financer la préparation de rapports Gladue pour les délinquants autochtones (*R. v. Desjarlais*, 2019 SKQB 6, par. 33).

### **Terre-Neuve-et-Labrador**

Il n'y a aucun tribunal autochtone ou de type *Gladue* à Terre-Neuve-et-Labrador, ni de [programme de rédaction de rapports Gladue](#). Dans un rapport du sommet de la justice de 2019, le ministère de la Justice de Terre-Neuve-et-Labrador signalait que la province manquait de personnel pour rédiger des rapports Gladue dans [la région du Labrador](#).

### **Territoires du Nord-Ouest**

En date de janvier 2022, on ne prépare pas de rapports Gladue aux Territoires du Nord-Ouest et le territoire n'a [pas l'intention de les intégrer de sitôt dans le système judiciaire](#). Au début 2022, un juge de la cour territoriale a ordonné aux avocats du ministère de la Justice des Territoires du Nord-Ouest de produire un rapport Gladue concernant un délinquant autochtone. On ne sait pas exactement si le Ministère en a préparé un.

Le territoire compte deux tribunaux spécialisés – le Tribunal sur les options de traitement en matière de violence familiale et le [Tribunal du mieux-être](#) – qui ne sont pas destinés uniquement aux contrevenants autochtones. Certaines Premières Nations des Territoires du Nord-Ouest ont négocié des accords d'autonomie gouvernementale, alors que d'autres sont en voie de le faire. À Déligne, le Conseil judiciaire de Déligne tranche des questions de droit autochtone en vertu de l'[Accord définitif sur l'autonomie gouvernementale de Déligne de 2015](#).

### **Yukon**

Même si le Yukon ne possède pas, dans son système judiciaire territorial, de tribunaux désignés de type Gladue ou autochtones, l'Accord-cadre définitif du Yukon de 1994 reconnaît officiellement le droit des Premières Nations du Yukon à l'autonomie gouvernementale ainsi que leur pouvoir législatif. Plusieurs Premières Nations ont par la suite négocié des ententes sur l'administration de la justice avec le gouvernement du territoire et celui du Canada, ce qui leur a permis de mettre en place leurs propres tribunaux qui fonctionnent en harmonie avec le système territorial (p. ex., *Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon*, L.C. 1994, ch. 35).

À Whitehorse, l'Entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation des Kwanlin Dün de 2005 établit le conseil judiciaire, qui a été finalisé au moyen d'une [loi sur le conseil judiciaire de 2016](#). Le conseil judiciaire Kwanlin Dün entend les appels des décisions du conseil et les litiges se rapportant aux lois Kwanlin Dün. Également à Whitehorse, le conseil judiciaire Ta'an Kwäch'än tranche les litiges se rapportant au droit Ta'an Kwäch'än aux termes d'une [Entente sur l'autonomie du conseil de Ta'an Kwäch'än](#) de 2002.

À Teslin, le [Tribunal de conciliation de Teslin Tlingit](#) est administré par la Nation des Tlingit de Teslin aux termes d'une entente de 2011 sur l'administration de la justice. Le tribunal est accessible à toute personne accusée d'avoir violé le droit Teslin Tlingit et offre aussi actuellement des services de médiation. À l'avenir, le tribunal offrira également des services de type décisionnels.

En ce qui concerne les autres Premières Nations du Yukon, l'administration de la justice au sein des communautés est un exercice en constante évolution. Dans les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik, la communauté s'efforce de tirer parti de projets de justice réparatrice existants, comme le Programme de justice communautaire de Haines Juction et la coordonnatrice des conférences de justice réparatrice communautaire, en vue d'avoir un jour leur propre tribunal. À Dawson City, le [gouvernement Tr'ondëk Hwëch'in](#) est en train de négocier pour que lui soient progressivement accordées des responsabilités en matière d'administration de la justice, mais il n'a pas encore conclu d'accord sur l'administration de la justice.

À Whitehorse, deux tribunaux autochtones thérapeutiques (le [Tribunal communautaire yukonnais du mieux-être](#) et le [Tribunal avec option d'atténuation de la peine pour violence familiale](#)) offrent des mesures de déjudiciarisation pour les délinquants autochtones et non-autochtones. Comme c'est le cas pour les autres tribunaux thérapeutiques, ces options exigent que l'accusé inscrive un plaidoyer de culpabilité.

Les services de rédaction de rapports Gladue au Yukon sont administrés par le [Conseil des Premières nations du Yukon depuis 2019](#), avec le soutien financier du gouvernement territorial.